

Département  
du HAUT-RHINArrondissement  
de MULHOUSE

# Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres  
du Conseil Municipalélus :  
33Conseillers en fonction :  
33Conseillers présents :  
25Conseillers absents :  
8

-----  
**Séance ordinaire du 22 juin 2023**  
**dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim**  
**(le vingt-deux juin de l'an deux mille vingt-trois)**

**sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire**

**Présents (25) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Bruno TRANCHANT, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

**Excusés (8) :**

M. Patrice NYREK  
M. Raphaël SPADARO  
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Bilge BAYRAM  
Mme Véronique FLESCHE  
M. Lucas SCHERRER (procuration à M. MARCUZ)

-o-O-o-

**Point 17 de l'ordre du jour**

**Modification à l'état des emplois**

Pour tenir compte des besoins des services, des mouvements de personnel et de l'évolution des missions ou des fonctions confiées aux agents, il est nécessaire de créer les emplois permanents correspondants et de modifier l'état des emplois comme suit :

Au 01/07/2023

Grade	Nombre de postes créés	Durée hebdomadaire	Poste
-------	------------------------	--------------------	-------

Adjoint technique à temps complet	1	35 h 00	Agent de propreté urbaine
Adjoint technique à temps non complet	4	26 h 05	ATSEM
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet	1	20 h 00	Agent d'entretien

Ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse, ils pourront être occupés par des agents contractuels, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Ces contrats sont d'une durée maximale de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. A l'issue de cette durée, tout contrat reconduit ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération liée à ces emplois est déterminée par référence à la grille indiciaire du grade afférent, complétée par les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Au 01/07/2023

<b>Grade</b>	<b>Nombre de postes supprimés</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Poste</b>
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	1	35 h 00	Agent de propreté urbaine
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet	4	26 h 05	ATSEM

Par ailleurs, un poste de rédacteur à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30 h 00), un poste d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (26 h 05) et un poste de brigadier-chef principal de Police Municipale à temps complet deviennent vacants.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver les créations et suppressions de postes comme exposé ci-dessus ainsi que l'état des emplois modifié joint en annexe ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son adjointe déléguée à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- d'inscrire au budget 2023 et suivants les crédits correspondants.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 27 juin 2023

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Richard PISZEWSKI

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS TEMPS COMPLET	EFFECTIFS POURVUS TEMPS NON COMPLET	CFA, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE, VACANCE DE POSTE ou RETRAITE (local)
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF (1)</b>		<b>57</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>15</b>
Directeur Général des Services	A	1	1		
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1		
Collaborateur de Cabinet		1	1		
Attaché Hors Classe	A	1	1		
Attaché principal	A	3	2		1
Attaché	A	8	7		1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	3		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3	2		1
Rédacteur	B	7	4		3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	12	8		4
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	7	6		1
Adjoint administratif	C	9	5		4
Adjoint administratif TNC 28 h 00	C	1		1	
<b>SECTEUR TECHNIQUE (2)</b>		<b>123</b>	<b>64</b>	<b>47</b>	<b>12</b>
Ingénieur principal	A	1	1		
Ingénieur	A	1	1		
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1		
Technicien principal de 2ème classe	B	1			1
Technicien	B	2	2		
Agent de maîtrise principal	C	22	21		1
Agent de maîtrise principal TNC 25 h 00	C	1		1	
Agent de maîtrise	C	8	5		3
Agent de maîtrise TNC 24 h 30	C	1		1	
Agent de maîtrise TNC 26 h 05 (Métier ATSEM)	C	6		6	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	3		
Adjoint technique principal de 1ère classe TNC 14 h 00	C	1		1	
Adjoint technique principal de 1ère classe TNC 28 h 00	C	1		1	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	14	13		1
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 20 h 00	C	6		6	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 23 h 00	C	3		3	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 26 h 00	C	1		1	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 26 h 05 (Métier ATSEM)	C	3		2	1
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 27 h 00	C	1		1	
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 30 h 00	C	1		0	1
Adjoint technique	C	20	17		3
Adjoint technique TNC 18 h 30	C	1		1	
Adjoint technique TNC 20 h 00	C	8		8	
Adjoint technique TNC 23 h 00	C	2		2	
Adjoint technique TNC 25 h 00	C	2		2	
Adjoint technique TNC 26 h 05 (Métier ATSEM)	C	11		10	1
Adjoint technique TNC 28 h 00	C	1		1	
<b>SECTEUR SOCIAL (3)</b>		<b>10</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe TNC 26 h 05	C	5		2	3
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe TNC 26 h 05	C	5		4	1
<b>SECTEUR MEDICO-SOCIAL (4)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE (5)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR SPORTIF (6)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR CULTUREL (7)</b>		<b>7</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	1		
Assistant de conservation du patrimoine	B	3	2		1
Adjoint du patrimoine TNC 30 h 00	C	1		1	
Adjoint du patrimoine TNC 20 h 00	C	2		2	
<b>SECTEUR ANIMATION (8)</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	2		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	0	0		
Adjoint d'animation	C	2	1		1
<b>POLICE MUNICIPALE (9)</b>		<b>11</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe	B	1			1
Chef de service de Police Municipale	B	1	1		
Brigadier-chef Principal de Police Municipale	C	7	4		3
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	2			2
<b>EMPLOIS DIVERS (10)</b>		<b>17</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
Contrat "Parcours Emploi Compétences"		16	2		14
Apprenti		1			1
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9 + 10)</b>		<b>229</b>	<b>118</b>	<b>57</b>	<b>54</b>